

Compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} février 2017

Convocation en date du 25 janvier 2017.

Le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le 1^{er} février 2017, à 20 h, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE, Maire.

Présents : LE JEUNE Joël, FLAGEUL Alain, LANDOUAR Jean-Michel, LE GRAND Jeanne, COSQUER Doudja, JORAND Patrick, CADREN Vincent, JACOB Daniel, MADEC Dominique, ALLAIN Valérie, MEDIANE Viviane, METAYER Isabelle, CENSIER-LEMAIRE Marie et LE NORMAND Christian.

Absente : Bérangère PAILLER, excusée, qui a donné procuration à Joël LE JEUNE.

Secrétaire de séance désignée (art L 2121-15 du CGCT) : FLAGEUL Alain.

1- Espace loisirs de Keravilin

Alain FLAGEUL, 1^{er} adjoint, a présenté et commenté le projet d'espace de loisirs de Keravilin (détail estimatif et plan) pour un montant de 154 835 € HT (180 962 € TTC) préparé par les services de LTC et le service technique en collaboration avec les élus.

A l'unanimité, le conseil a validé ce projet sur lequel seront sollicités, selon la nature des travaux et équipements, les meilleurs financements possibles.

Conformément aux propositions des commissions ad hoc, et après consultation, le conseil, à l'unanimité, a retenu les entreprises suivantes :

* pour l'espace jeux des 2/8 ans	MECO	23 248.00 € HT
* pour l'espace jeux des grands	SDU	14 916.97 € HT
* pour l'espace balançoire	MECO	4 873.00 € HT
* pour le city-stade	SDU	30 048.50 € HT
* pour le skate-park	NATHIS	<u>1 580.00 € HT</u>
Total		74 666.47 € HT

L'offre du Syndicat de Voirie Plestin-Plouaret (48 868.38 € HT) pour le terrassement, la préparation des différentes aires de jeux, le talutage et le régalinge de la terre végétale, la création des cheminements et d'un parking est également retenue. Unanimité.

Les autres travaux (éclairage extérieur, rampes, allées de boules, mobilier urbain, engazonnement, plantations et enrochement) seront réalisés en partie, en régie, par le service technique (230 heures estimées).

Enfin une nouvelle convention avec LTC sera signée pour la maîtrise d'œuvre de l'opération sur la base de 160 000 € HT au taux de rémunération de 2.5%, soit 4 000 € HT. Unanimité.

2- Votes en anticipation du BP 2017

Conformément à la réglementation relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables, le conseil a autorisé le Maire, ou son représentant, à engager et mandater, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2016.

Unanimité moins une abstention (Isabelle Métayer).

3- Approbation des Attributions de Compensation définitives des charges transférées à LTC au 01.01.2016

Joël LE JEUNE, Maire, a commenté le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de LTC et en particulier les évaluations définitives de la compétence « enseignement musical » et de la compétence « financement du contingent d'incendie et de secours » (compétences transférées à LTC au 1^{er} janvier 2016). Le conseil, à l'unanimité, a validé les principes adoptés pour les calculs des attributions de compensation définitives.

4- Représentants de la commune à LTC pour la CLECT et la CIID

Joël LE JEUNE et Vincent CADREN ont été respectivement désignés comme représentants à LTC pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID). Unanimité.

5- Convention transports spéciaux d'enfants avec LTC

Alain FLAGEUL est autorisé à signer la nouvelle convention « Transports Spéciaux » des enfants des écoles maternelles et élémentaires à intervenir avec LTC qui finance 10% des navettes scolaires et sorties pédagogiques et 23 € par séance scolaire piscine et car. Unanimité.

6- Subvention exceptionnelle à l'ASTL

Suite à la création de l'école de foot en 2016, le conseil a voté une subvention exceptionnelle de 1 636 € à l'ASTL qui a dû faire face à des dépenses supplémentaires (but mobile en alu, maillots et matériel). Unanimité moins une abstention (Isabelle Métayer).

7- Subvention à l'amicale de l'école pour le voyage scolaire au Puy du Fou

A l'unanimité, le conseil a voté une subvention de 960 € (20 € par enfant) à l'amicale de l'école pour le voyage scolaire organisé au Puy du Fou du 7 au 9 juin 2017. Le budget global est de 6 300 € et comprend les transports, l'hébergement et les repas, deux journées sur le parc du Puy du Fou et une demi-journée au château de Tiffauges. L'Amicale de l'Ecole prévoit une aide de l'ordre de 2 000 € et les parents sont sollicités pour une participation financière et des actions diverses.

8- Emplois saisonniers

Les emplois saisonniers ont été reconduits, à l'unanimité, pour l'année 2017 et les candidatures sont à adresser dès maintenant en mairie pour :

- la gestion, l'accueil et l'entretien du Camping du 24 avril au 22 septembre avec gardiennage de nuit en juillet et août (1 personne pour 5 mois)
- le ménage au Camping du 3 juin au 31 août (1 personne disponible sur toute la période)
- l'accueil au Camping du 7 juillet au 26 août (2 personnes disponibles les 2 mois)
- les visites des 2 églises du 8 juillet au 25 août (2 personnes en juillet et 2 personnes en août)

D'autre part, le conseil a souhaité recruter, pour 6 mois au service technique, un contractuel du 3 avril au 27 octobre. Unanimité. Candidatures à adresser rapidement en mairie.

9- Signalisation

Suite à un travail de recensement des lieux-dits, le conseil a validé, après consultation d'entreprises, le devis de l'entreprise JEZEQUEL de Trégueux pour un montant de 4 026 € TTC comprenant la fourniture de 49 panneaux. Ils seront posés en régie par le service technique. Unanimité.

10- Réseau d'eaux pluviales à Kernevez

Saint-Michel refusant de participer, ce dossier sera revu et traité au prochain conseil municipal après passage en commission des travaux. Un nouveau devis sera demandé à l'entreprise.

11- Accastillage 2017

Le conseil, sur la base des résultats de la consultation effectuée, a retenu, pour l'accastillage 2017 du port de plaisance, le devis de l'entreprise LE BEON d'un montant de 6 509 € HT. Unanimité.

12- Camping : cabines dans bloc sanitaire 1

Le conseil, a décidé de retenir, pour la fourniture de cloisons et cabines pour les sanitaires du bloc 1 au camping, le devis de l'entreprise CABINEO d'un montant de 5 156 € HT. Unanimité.

13- Questions diverses

* Le conseil a validé le tableau des effectifs de la commune. Il a également accepté la demande de travail à temps partiel (90%) de Laurence DELACHAIR au service technique. Unanimité.

* Enfin le conseil a reconduit le principe de participation de la commune, à hauteur de 4.50 € par enfant, pour un spectacle au carré magique avec transport proposé par LTC en 2017 aux enfants des écoles élémentaires. 49 enfants de l'école sont concernés (220.50 €). Unanimité.

Séance levée à 22 h 15.

Compte-rendu rédigé par Patricia CADREN, secrétaire générale, le 02.02.2017.